

Annexe de l'arrêté de la mise à jour n°5 du PLU-H

ALBIGNY SUR SAONE

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site METEOR, situé 5 avenue de la gare, à Albigny-sur-Saône :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Albigny-sur-Saône.

BRON

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00007 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Bron :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Bron.

CALUIRE ET CUIRE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00008 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Caluire :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Caluire.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00008 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Caluire :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Caluire.

COLLONGES AU MONT D'OR

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de ZI Collonges (ex-Shell-Ardea; Est et Ouest), situé rue des Sablières, à Collonges-au-Mont-d'Or :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Collonges-au-Mont-d'Or.

CORBAS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AS1 relative à l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales
Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-02-00003 du 2 mars 2022 abrogeant l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1972 relatif aux travaux entrepris par les chambres de commerce et d'industrie de Lyon et de Vienne, en vue de l'alimentation en eau potable du lotissement industriel de Vénissieux-Corbas-Saint-Priest, à Corbas :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Corbas.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées
Conformément à l'arrêté préfectoral 2022-170 du 30 juin 2022 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée AH 10, site anciennement exploité par la société AKZO NOBEL Distribution à Corbas :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Corbas.

COUZON AU MONT D'OR

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques
Conformément à l'arrêté préfectoral n° 21-505 du 23 novembre 2021 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Maurice et une portion de fortification de l'ancienne enceinte castrale, situées 7 bis place Ampère sur Couzon-au-Mont-d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or.

CRAPONNE

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de Rabain Technologies, situé 13 rue des acqueducs, à Craponne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Craponne.

DECINES-CHARPIEU

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société Décines Pneus Services, situé 281 avenue Jean Jaurès, à Décines-Charpieu :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Décines-Charpieu.

FEYZIN

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00012 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Feyzin :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Feyzin.

FONTAINES SAINT MARTIN

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00013 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Fontaines-Saint-Martin :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines-Saint-Martin.

FONTAINES SUR SAONE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00014 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Fontaines-sur-Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines-sur-Saône.

GIVORS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00015 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Givors :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Givors.

IRIGNY

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de COVED, situé rue du Broteau, à Irigny :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Irigny.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00016 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Irigny :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Irigny.

LA MULATIERE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 22-201 du 19 juillet 2022 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Sainte-Foy et de son clocher-porche ainsi que la portion de rempart dit "Le Vingtain" placée contre le chevet de cette église, situés place Xavier Ricard à Sainte-Foy-les-Lyon avec débord du périmètre sur La Mulatière :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de La Mulatière.

LA TOUR DE SALVAGNY

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00017 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à La Tour de Salvagny :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de La Tour de Salvagny.

LISSIEU

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2022-1053 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 14 mars 2022 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur la zone d'activité (ZA) la Braille à Lissieu :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lissieu.

LYON 2ème

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la ZAC Lyon Confluence 2, situé rue Montrochet, à Lyon 2ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la ZAC Lyon Confluence, situé 26 quai Rambaud, à Lyon 2ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 2ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 2ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

LYON 3ème

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société Total France - station service cours Lafayette, situé 4 rue de la Villette, à Lyon 3ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 3ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 3ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

LYON 5ème

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC4 résultant des sites patrimoniaux remarquables

Conformément à la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite « loi LCAP » qui crée les sites patrimoniaux remarquables (SPR) en remplacement des secteurs sauvegardés, le secteur sauvegardé du Vieux-Lyon est intégré en SPR :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 5ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 5ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 5ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 5ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 5ème.

LYON 7ème

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société SITL (ex Fagor Brandt, situé 65 rue Challemel Lacour, à Lyon 7ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société CRE Lyon, situé rue de Bollène, à Lyon 7ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté ministériel n° 37 du 28 décembre 2021 portant classement au titre des monuments historiques du Monument aux Morts Italiens situé dans le nouveau cimetière de la Guillotière avec son podium, sa clôture maçonnée et les torches formant barreaudage, à l'exclusion du carré militaire avec les tombes, et appartenant à l'Etat Italien depuis une date antérieure au 1er janvier 1956, à Lyon 8ème, avec débord du périmètre sur Lyon 7ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 7ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 7ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral 2022-169 du 30 juin 2022 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée BN 175, site anciennement exploité par la société NEXANS à Lyon 7ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Taxe d'aménagement majorée (TAM)

Conformément à la délibération n° 2022-1290 du Conseil de la Métropole de Lyon du 26 septembre 2022 approuvant l'instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) sur le quartier de Gerland à Lyon 7ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2022-1318 de la Commission Permanente de la Métropole de Lyon du 11 avril 2022 approuvant la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Ilot Bon Lait :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2021-0875 du Conseil de la Métropole de Lyon du 13 décembre 2021 approuvant la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Porte Ampère TECHSUD :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

LYON 8ème

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société Rebellet, situé 103 rue Villon, à Lyon 8ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté ministériel n° 37 du 28 décembre 2021 portant classement au titre des monuments historiques du Monument aux Morts Italiens situé dans le nouveau cimetière de la Guillotière avec son podium, sa clôture maçonnée et les torches formant barreaudage, à l'exclusion du carré militaire avec les tombes, et appartenant à l'Etat Italien depuis une date antérieure au 1er janvier 1956, à Lyon 8ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 8ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 8ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

Taxe d'aménagement majorée (TAM)

Conformément à la délibération n° 2022-1290 du Conseil de la Métropole de Lyon du 26 septembre 2022 approuvant l'instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) au nord du secteur Petite Guille à Lyon 8ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 8ème.

LYON 9ème

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société EG Retail - station service "Les deux amants" - ancienne station BP, situé 40 rue sergent Michel Berthet, à Lyon 9ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 9ème.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société Sylviana Lightning International (SLI France), situé 22 rue Berjon, à Lyon 9ème :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 9ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 9ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 9ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00014 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Lyon 9ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 9ème.

MARCY L'ETOILE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00018 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Marcy l'Etoile :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Marcy l'Etoile.

MIONS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AS1 relative à l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-02-00003 du 2 mars 2022 abrogeant l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1972 relatif aux travaux entrepris par les chambres de commerce et d'industrie de Lyon et de Vienne, en vue de l'alimentation en eau potable du lotissement industriel de Vénissieux-Corbas-Saint-Priest, à Mions :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Mions.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral 2022-62 du 21 mars 2022, modifié par l'arrêté n° 2022-92 du 25 avril 2022, instituant des servitudes d'utilité publique, autour du site industriel Interra Log sis à Chaponnay, sur les parcelles cadastrées ZI 13 et BK 17 situées à Mions :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Mions.

NEUVILLE SUR SAONE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00019 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Neuville sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Neuville sur Saône.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Erreur matérielle : rectification de la servitude AC1 de protection des monuments historiques situés autour de l'aire de mise en valeur de l'architecture (AVAP) d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône (AC4), à Neuville sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Neuville sur Saône.

PIERRE BENITE

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de le nouveau garage, situé 147/149 Boulevard de l'Europe, à Pierre-Bénite :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Pierre-Bénite.

RILLIEUX LA PAPE

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site Quartier Ostérode, situé 9 route du mas Rillier, à Rillieux-la-Pape :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux-la-Pape.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00020 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Rillieux-la-Pape :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux-la-Pape.

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2022-0944 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2022 approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Alagniers :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux-la-Pape.

ROCHETAILLÉE SUR SAONE

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° CP-2022-1320 de la Commission Permanente de la Métropole de Lyon en date du 11 avril 2022 modifiant le périmètre du projet urbain partenarial (PUP) élargi "Les jardins du Train Bleu" à Rochetaillée sur Saône :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rochetaillée sur Saône.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 21-505 du 23 novembre 2021 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Maurice et une portion de fortification de l'ancienne enceinte castrale, situées 7 bis place Ampère sur Couzon-au-Mont-d'Or, avec débord du périmètre sur Rochetaillée-sur-Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rochetaillée-sur-Saône.

SAINT FONTS

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00021 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Saint-Fons :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Fons.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral 2022-221 du 13 septembre 2022 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée AM 133, site anciennement exploité par la société ARKEMA située quai Aulagne à Saint-Fons :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Fons.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral 2022-111 du 4 mai 2022 instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle cadastrée AM 162, site anciennement exploité par la société Rhodia Opérations située rue Proper Monnet à Saint-Fons :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Fons.

SAINT PRIEST

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la décharge Pierre Louis, situé 9 rue du Beaujolais, à Saint-Priest :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société Surplus Outillage, situé 23 route de Grenoble, à Saint-Priest :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00024 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Saint-Priest :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DDPP-DREAL 2022-179 du 8 juillet 2022, instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées DR 15, DR 17 et DR 18 , sur le site anciennement exploité par la Société Renault Trucks au 48 route du Lyonnais à Saint-Priest :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

SAINTE FOY LES LYON

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 22-201 du 19 juillet 2022 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Sainte-Foy et de son clocher-porche ainsi que la portion de rempart dit "Le Vingtain" placée contre le chevet de cette église, situés place Xavier Ricard à Sainte-Foy-les-Lyon :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

SOLAIZE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-16-00026 du 16 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Solaize :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Solaize.

TASSIN LA DEMI LUNE

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la station service ELF, situé 211 avenue Charles de Gaulles, à Tassin-la-Demi-Lune :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune.

VAULX EN VELIN

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur l'ancien site de la société Ferinox, situé 2 rue Jacquard, à Vaulx-en-Velin :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx-en-Velin.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société Arcelor Mittal Solustil, situé 7 impasse Louis Saillant, à Vaulx-en-Velin :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx-en-Velin.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00017 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Vaulx-en-Velin :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx-en-Velin.

VENISSIEUX

Projet urbain partenarial (PUP)

Conformément à la délibération n° 2021-0878 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 13 décembre 2021 approuvant la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur de Vaillant Couturier Sud à Vénissieux :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00018 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Vénissieux :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

VILLEURBANNE

Droit de préemption urbain (DPU) renforcé

Conformément à la délibération n° 2022-0983 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2022 approuvant l'instauration d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) renforcé sur le secteur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grandclément Gare à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Périmètre de prise en considération de projet d'aménagement (périmètre d'étude)

Conformément à la délibération n° 2022-1051 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 14 mars 2022 instaurant un périmètre de prise en considération du projet urbain sur le secteur du Grand Saint-Jean à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société PIV, situé 5 rue Eugène Pottier, à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société VAHE et Cie, situé 16 rue Mansard, à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2022-166 du 24 juin 2022 portant la création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur le site de la société Louis Vallet, situé 56 rue Frédéric Fays, à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I1 relative à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00019 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-17-00019 du 17 décembre 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et des canalisations de distribution de gaz naturel ou assimilé à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Erreur matérielle : rectification des périmètres PM1a et PM1b du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) Rhône et Saône secteur Lyon-Villeurbanne à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Taxe d'aménagement majorée (TAM)

Conformément à la délibération n° 2022-1292 du Conseil de la Métropole de Lyon du 26 septembre 2022 approuvant l'instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) sur les secteurs des Buers, et sud de la Doua, à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2022-0946 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2022 approuvant la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Maisons neuves à Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.